CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME VALERIE GUARINO

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 14 Septembre 2018

OBJET : Participation du département des Bouches du Rhône au fonctionnement de collèges privés du Gard et du Vaucluse.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions jointes en annexes, relatives :

- à la participation financière du département des Bouches-du-Rhône aux charges de fonctionnement du collège privé sous contrat d'association et à recrutement interdépartemental Saint-Félix à Beaucaire dans le Gard, pour un montant de 23 307,90 € pour l'exercice 2018,
- à la participation financière du département des Bouches-du-Rhône aux charges de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association et à recrutement interdépartemental Champfleury à Avignon, Saint Charles à Cavaillon et Notre Dame à La Tour d'Aigues dans le Vaucluse, pour un montant de 61 199,55 €pour l'exercice 2018.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée